COMPTE RENDU

Comité de programmation LEADER

Groupe d'Action Locale du Grand Beauvaisis

du Lundi 22 mai 2017

Le Comité de Programmation du Groupe d'Action Locale du Grand Beauvaisis s'est tenu le 22 mai 2017 de 13h30 à 17h30 au siège de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis, 48 rue Desgroux à BEAUVAIS, salle des assemblées.

PRESENTS COLLEGE PRIVE

Gilles **ALGLAVE** ; Gilles **BACONNIER** ; Alain **BARTHELEMY** ; Amaury **BEAUDOIN ;** Medhi **CHERFAOUI** ; Noémie **DEGROOTE** ; Vanessa **FOULON** ; Hélène **L'HOSTE** ; Etienne **LEMAIRE ;** Michel **MELINE** ; Jérôme **MULLOT** ; Nadège **PERRIER** ; José **POLO** ; Robert **PORQUIER** ; Caroline **SOBCZAK ;** Yveline **TAINMONT**

PRESENTS COLLEGE PUBLIC

Patrick **BATOT** ; Jean-Louis **DOR** ; Dominique **DURAND** ; André **DUTHOIT** ; Frédéric **GAMBLIN** ; Joëlle **GARAULT** ; Thierry **GILLES** ; Gérard **HEDIN** ; Béatrice **LEJEUNE** ; Claude **MAILLARD** ; Eric **MULLOT** ; Catherine **SABBAGH** ; Patrick **THIBAUT** ; Eric **TRIBOUT** ; Pascal **VERBEKE**

ABSENTS/EXCUSES COLLEGE PRIVE :

Alain **BAHUCHET** ; Patrice **BOURBIER** ; Quentin **BRISSET** ; Chrystelle **FEVRE** ; Claire **LEJEUNE** ; Corinne **MARETS** ; Marc **MORGAND** ; Sylvie **NEVE** ; Éric **OPDEBEEK** ; Laurent **SADOUSTY**

ABSENTS/EXCUSES COLLEGE PUBLIC :

Martine **BORGOO** ; Robert **CHRISTIAENS** ; Jacques **COTEL** ; Arlette **DEVAUX** ; Dominique **DEVILLERS** ; Nadège **LEFEBVRE ;** Patrick **PERIMONY** ; Philippe **SMESSAERT** ; Patrice **TOMBOIS** ;

INVITES

Angélina **CHAMBRIN DOMINGUES** ; Audrey **GOBERVILLE** ; Aurélie **HIARDOT** ; Céline **PAVIS**

I. Ouverture

Monsieur le Président remercie les membres du comité de programmation et les partenaires d'être présents.
Ce premier comité de programmation attributif des fonds LEADER permettra le passage de 4 dossiers de demande de subvention.

Le Président du comité de programmation rappelle les règles à respecter pour assurer le bon déroulement de l'attribution des fonds LEADER par les membres du comité de programmation, à savoir :

- De compléter et de signer le formulaire d'adhésion pour pouvoir procéder aux votes ;
- De signer la feuille d'émargement afin de valider le quorum ;
- De respecter les règles de conflit d'intérêt.
  Ainsi, il est demandé aux membres de révéler préalablement tout lien avec le ou les porteur(s) de projet.

Thierry Gilles est nommé secrétaire de séance.

L'ordre du jour est rappelé à l'assemblée.

II. Synthèse des journées à Bruxelles organisée par LEADER France

Monsieur Jean-Louis DOR s'est rendu au séminaire organisé par LEADER France, le mardi 28 février et le mercredi 01 mars représentant Madame CAYEUX, Présidente de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis.

L'Assemblée, au nombre de 110 personnes, était essentiellement composée de techniciens pour peu d'élus. Monsieur DOR représentait à lui seul les Hauts-de-France.
Les régions les plus représentées étaient la région PACA, la Corse, le Languedoc-Roussillon, le Sud-Ouest et la Bretagne.

Monsieur Alain CADEC, Député Européen a présenté le fonctionnement des institutions européennes et Thibaut GUIGNARD, Président de LEADER France. Une visite du Parlement Européen a fait suite aux échanges.

LEADER France, c'est quoi ? Il s'agit d'un réseau qui défend les fondamentaux de LEADER et en particulier la gestion du programme.
Son rôle est d'organiser des journées techniques, de sensibiliser la coopération sous LEADER car celle-ci est une composante à part entière de la stratégie du GAL, d'apporter une plus-value incontestable, de prolonger cette stratégie, de s'enrichir des expériences des partenaires, d'acquérir des compétences dans le but de développer ensemble de nouvelles solutions et de nouveaux produits, et d'accéder à de nouveaux marchés.

Cette coopération se veut gagnant-gagnant entre l'ensemble des partenaires, en travaillant la mutualisation des moyens et des expérimentations communes.

Monsieur DOR précise que ce type de séminaire est davantage réservé aux techniciens au vu des fonctions des personnes présentes soit 98 techniciens pour 2 élus.

Ce réseau est pertinent car il englobe 330 GAL français avec des apports pouvant être favorable pour notre GAL. Cependant, à ce jour seul 100 GAL participent et travail avec LEADER France en synergie et en se mutualisant les moyens.

Selon les interlocuteurs de l'Europe, il faut faire preuve d'optimisme, repenser les fondamentaux et faire comprendre aux responsables régionaux que LEADER n'est pas qu'un simple tiroir-caisse. Il serait dommage de perdre cette opportunité que représente LEADER par des mécanismes administratifs compliqués et apportés par les autorités de gestion.

Monsieur CADEC a défendu les politiques européennes face à des questions de difficultés avérés sur la mise en œuvre de ces mêmes politiques européennes et il a reconnu une inégalité entre les citoyens européens par une application différente d'un pays à un autre, et plus particulièrement en France.

Il est rappelé qu'il existe un organisme équivalent à LEADER France à l'échelle de l'Europe qui fédère l'ensemble des GAL européens par le biais de l'Association ELARD.
En Suède, en Pologne et en particulier dans les pays nordique, 100% des GAL ont conventionné en 2015.

Le concept LEADER est devenu trop compliqué en France parce que la gestion et la mise en œuvre de LEADER ont été transférées aux régions. Une complicité qui n'existe pas dans les pays du nord mais plutôt dans les pays du sud. Un retard de mise en route rencontré par la France, l'Italie et l'Espagne et confirmée par la Présidente de LEADER Europe et responsable de l'Association du Développement Rural en Europe.

Monsieur DOR rappelle que la programmation financière de l'Europe doit s'effectuer de 2014 à 2020. Or un travail est déjà en cours pour la prochaine programmation alors que nous n'avons toujours pas commencé.

Un laïus au sujet du logiciel Osiris a été abordé, précisant que la cause du retard pouvait venir de sa mise en œuvre. Son opérationnalité est prévue pour le deuxième semestre 2017.

LEADER France organisera sa prochaine journée technique le 22 et 23 juin 2017 et son 20ème anniversaire le 13 et 14 septembre 2017. Après avoir pris connaissance de l'ordre du jour de ce dernier, Monsieur DOR recommande à Monsieur le Président du GAL d'y participer.

Monsieur le Président confirme que ces séminaires sont denses en technicité et que d'autres membres, dont lui-même, ont déjà participé à des journées organisées du même type par LEADER France. Ces échanges permettent de partager des expériences concrètes au vu du statut de nouveau GAL que nous sommes. De ce fait, il est important de continuer et d'aller à la rencontre des partenaires afin d'en obtenir les bonnes pratiques.

III. Vérification des quorums

Madame Aurélie HIRARDOT représentant l'Autorité de gestion procède à la vérification des deux quorums :

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **24**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **11** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

IV. Etat des lieux du Programme LEADER du Grand Beauvaisis

1- *Nombre de porteurs de projet rencontré depuis le début du Programme LEADER*

2016	2017 *(arrêté au 30/04/2017)*
± 40 porteurs de projet*	± 22 porteurs de projet*

** Décompte prenant en compte les rencontres formelles (physiques) et excluant les échanges simples et préalables (par téléphone et/ou par mail).*

2- *Nombre de demande de subvention LEADER comptabilisé à partir de la réception du courrier de demande d'aide par le porteur de projet au GAL et par fiche action*

Fiche action	Demande rejeté par l'équipe technique		Demande encours		Dépôt d'un dossier à l'issus de la demande	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
0		2	1	1		
1			2		2	
2			1	1	1	
3		2	13	2	5	3
4				1		
5			7		1	
6			2			
7			(1)*	(1)*		(1)*
8				1		
TOTAL		4	26	6	9	3
	4		32		12	

** Soutien préparatoire à la candidature de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis au programme LEADER non comptabilisé.*

3- *Nombre de dossier de demande de subvention LEADER réceptionné par le GAL et par fiche action*

Fiche action	Dossier rejeté par l'équipe technique		Demande encours		Dossier complet	
	2016	2017	2016	2017	2016	2017
0						
1			2			2
2			1			1
3		1	4	3		5
4						
5		1				
6						
7				(1)*		(1)*
8						
TOTAL		2	7	3		8
	2		10		8	

** Soutien préparatoire à la candidature de l'Association du Pays du Grand Beauvaisis au programme LEADER non comptabilisé.*

4- *Dossier complet*

a- Passage en comité technique

	CT - 1er passage 2017				CT - 2ème passage 2017		
	03/02	16/05	S. 36/37	S. 46/47	16/05	S. 36/37	S. 46/47
	4	4			0		
TOTAL	4	4			0		

b- Passage en comité de programmation

	CP - 1er passage 2017				CP - 2ème passage 2017			
	22/05	12/06	00/09	00/12	22/05	12/06	00/09	00/12
	4	3			0			
TOTAL	4	3			0			

5- *Décision définitive du comité de programmation*

a- Répartition des notations en comité de programmation

	0 à 4		5 à 10		11 à 15	+ 15
	Rejeté	Ajourné	Ajourné	Financé sous condition et au 1er plafond	Financé au 2ème plafond	Financé au 3ème plafond
CP - 22/05/17					4	
CP - 12/06/17						
CP - 00/09/17						
CP - 00/12/17						
TOTAL	-		-		4	-

b- Réparation du type de décisions prise en comité de programmation

	Soutenu	Soutenu sous réserve	Rejeté	Ajourné
CP - 22/05/17	2	2		
CP - 12/06/17				
CP - 00/09/17				
CP - 00/12/17				
TOTAL	2	2	-	-

6- *Paiements*

a- Nombre de dossiers ayant perçus un ou plusieurs acompte(s) et considérés soldés par fiche action

Fiche action	1er AC	2ème AC	3ème AC	4ème AC	5ème AC	Soldés
1						
2						
3						
4						
5						
6						
7						
8						
TOTAL	-	-	-	-	-	-

V. Suivi de la consommation de la maquette financière au vu des dossiers présentés à ce Comité de programmation du 22/05/2017 et des modifications apportées sur celle-ci, le cas échéant

Fiche action	Enveloppe FEADER (convention du 22/02/17)	Enveloppe FEADER programmée (avec prise en compte des ajustements CP, le cas échéant)			Enveloppe FEADER payée (après contrôle des pièces justificatives, le cas échéant)	Reste à programmer	Reste à consommer	Taux de consommation Prévisionnel	Taux de consommation Réel
		22/05/2017	nb	Total					
1	179 655,00	25 840,19	2	25 840,19		153 814,81	179 655,00	14,38	0,00
2	285 133,00			0,00		285 133,00	285 133,00	0,00	0,00
3	223 871,00	22 348,15	2	22 348,15		201 522,85	223 871,00	9,98	0,00
4	185 000,00			0,00		185 000,00	185 000,00	0,00	0,00
5	333 490,00			0,00		333 490,00	333 490,00	0,00	0,00
6	72 181,00			0,00		72 181,00	72 181,00	0,00	0,00
7	358 065,00			0,00		358 065,00	358 065,00	0,00	0,00
8	48 000,00			0,00		48 000,00	48 000,00	0,00	0,00
TOTAL	**1 685 395,00**	**48 188,34**	**4**	**48 188,34**	**0,00**	**1 637 206,66**	**1 685 395,00**	**2,86**	**0,00**

VI. Répartition géographique des dossiers complets de subvention LEADER 2014-2020

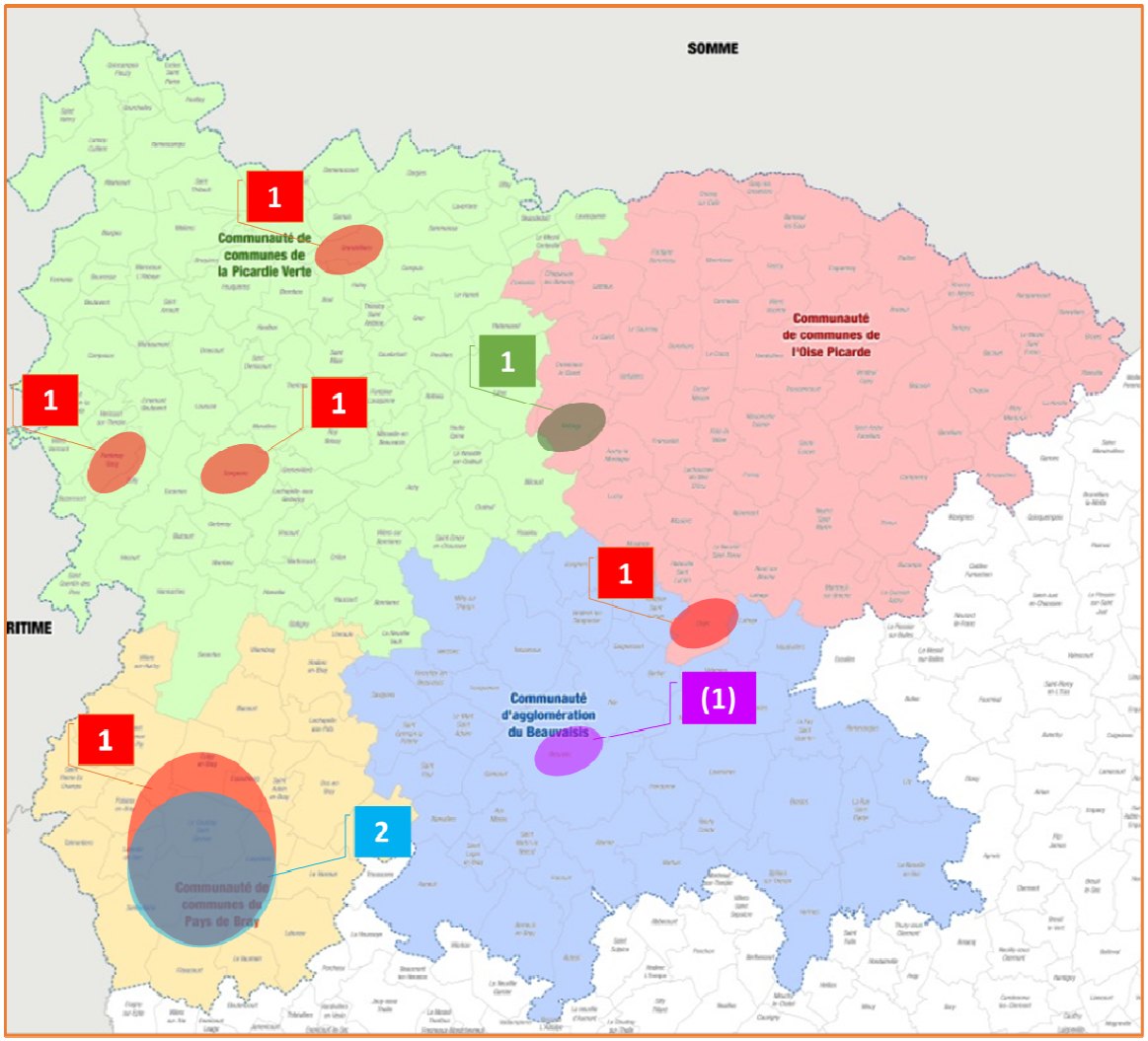

Fiche action	Dossier complet
1	2
2	1
3	5
4	
5	
6	
7	(1)
8	

VII. Traitement des dossiers de demande de subvention LEADER

1- *Introduction et éléments de cadrage*

a. Dossiers encours portés par l'association du Pays du Grand Beauvaisis

- → **Sous-mesure 19.1** - *Soutien préparatoire*
- → **Sous-mesure 19.4** - *Constitution d'une base de données pour répondre aux obligations d'évaluation du programme LEADER*
- → **Sous-mesure 19.4** - *Animation de 2015 à 2017*

b. Eléments de cadrage sur les dossiers qui vont être présentés

L'Association pour le rayonnement du violoncelle : le plan de financement a été modifié pour être en conformité au cadre réglementaires (dépenses non éligibles).

La communauté de communes du Pays de Bray : étant donné que les projets de signalétique et d'accroches / des casiers à vélos s'intègrent dans un marché public, le porteur de projet s'engage à fournir les éléments manquant pour finaliser sa demande.

Dans ce cas, le comité de programmation pourra soutenir le dossier en émettant une réserve. La levée des réserves se fera à la réception des dernières pièces du marché dans ce cas précis.

2- *Porteur de projet n° 1*

- Audition du porteur de projet (5 min + 10 min de questions-réponses)
- Vérification du quorum suite à la sortie des membres concernés par les conflits d'intérêt

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **24**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **11** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

Décision du comité de programmation du 22/05/2017					
Fiche action	**3**				
Opération	**Organiser un évènement de musique**				
Porteur de projet	**Association pour le rayonnement du violoncelle**				
Personne(s) auditionnée(s)	**Jean-Cyrille ROLIN** **Anne ROUSSELIN**				
Note	**11/20**				
Décision	**Soutien le dossier**				
	Avis favorable, projet qui apporte une dynamique à l'échelle communale. Il contribue à la rencontre de la culture avec les habitants.				
Soutien le dossier	**Soutien le dossier Sous réserve**	**Ajourne le dossier**	**Rejette le dossier**	**Abstention**	**TOTAL**
23				**1**	**24**
Montant subventionné *			**Plafond ***		
2 348.15 € HT			20 000 € HT		

* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche de synthèse de la décision du comité de programmation).

3- *Porteur de projet n° 2*

- Audition du porteur de projet (5 min + 10 min de questions-réponses)
- Vérification du quorum suite à la sortie des membres concernés par les conflits d'intérêt

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **22**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **9** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

Décision du comité de programmation du 22/05/2017	
Fiche action	**1**
Opération	**Mise en place d'une signalétique de la Trans' Oise**
Porteur de projet	**Communauté de communes du Pays de Bray**
Personne(s) auditionnée(s)	**Eloïse BERTOGLI**
Note	**14/20**
Décision	**Soutien le dossier sous réserve**
	Avis favorable, équipement pertinent pour la mise en valeur de la Trans' Oise mais surtout pour la valorisation des sites et des acteurs locaux. Projet intéressant qui va conforter les acteurs économiques, culturels et touristiques grâce à la signalétique. Signalétique par pictogramme qui sera adoptée aux plus grand nombre. ***Le porteur de projet doit fournir impérativement les dernières pièces de son marché public pour valider sa demande de subvention.***

Soutien le dossier	Soutien le dossier Sous réserve	Ajourne le dossier	Rejette le dossier	Abstention	TOTAL
16	6				22

Montant subventionné *	Plafond *
20 000 € HT	20 000 € HT

* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche de synthèse de la décision du comité de programmation).

4- *Porteur de projet n° 3*

- Audition du porteur de projet (5 min + 10 min de questions-réponses)
- Vérification du quorum suite à la sortie des membres concernés par les conflits d'intérêt

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **22**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **9** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

Décision du comité de programmation du 22/05/2017	
Fiche action	**3**
Opération	**Achat et mise en place d'appui cycles et de casiers à vélos**
Porteur de projet	**Communauté de communes du Pays de Bray**
Personne(s) auditionnée(s)	**Eloïse BERTOGLI**
Note	**14.5/20**
Décision	**Soutien le dossier sous réserve**
	Avis favorable, cependant une concertation à l'échelle du Pays aurait été souhaitable. Le comité a jugé trop élevé le coût des abris vélos. ***Le porteur de projet doit fournir impérativement les dernières pièces de son marché public pour valider sa demande de subvention.***

Soutien le dossier	**Soutien le dossier Sous réserve**	**Ajourne le dossier**	**Rejette le dossier**	**Abstention**	**TOTAL**
21			**1**		**22**

Montant subventionné *	**Plafond ***
20 000 € HT	20 000 € HT

* Validation ou modification du plan de financement (cf. fiche de synthèse de la décision du comité de programmation).

5- *Porteur de projet n° 4*

- Audition du porteur de projet (5 min + 10 min de questions-réponses)
- Vérification du quorum suite à la sortie des membres concernés par les conflits d'intérêt

Obligation d'un minimum de 50% des membres du comité : Le nombre de votant étant de **22**

Cette règle est respectée

Obligation d'un minimum de 50% des membres votants soient issus du collège privé :

Parmi ces votants **13** sont issus de la sphère privée et **9** sont issus de la sphère publique

Cette règle est respectée

La règle du double quorum est respectée le comité peut procéder aux votes

Décision du comité de programmation du 22/05/2017	
Fiche action	**1**
Opération	**Reportages photos**
Porteur de projet	**Communauté de communes du Pays de Bray**
Personne(s) auditionnée(s)	**Eloïse BERTOGLI**
Note	**13/20**
Décision	**Soutien le dossier**
	Avis favorable, soutien à la démarche qui pourra être partagée à l'échelle du territoire du Grand Beauvaisis.

Soutien le dossier	**Soutien le dossier Sous réserve**	**Ajourne le dossier**	**Rejette le dossier**	**Abstention**	**TOTAL**
21			**1**		**22**

Montant subventionné *	**Plafond ***
5 840.19 € HT	20 000 € HT

VIII. Conclusion

Monsieur le Président précise que des liens Doodle ont été envoyés par courriel en semaine 20 concernant les prochains comités de programmation (d'automne et d'hiver) et invite les membres à se positionner rapidement pour arrêter les dates.

Monsieur le Président remercie les membres du comité de programmation pour leur participation.